Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL ID: 027-200070142-20240704-107_2024-DE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents :

Amfreville les Champs M. Cordier, En exercice: 48 Bacqueville M. Collette,

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin Mme Fouquet, **Bourg Beaudouin** M. Halot,

Présents: 37 Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais,

Votants: 48 Douville/Andelle M. Cramer, Fleury-la-Forêt M. Godebout,

> Fleury sur Andelle MM. Gavelle, Vieillard.R,

Flipou M. Cousin Houville-en-Vexin M. Lebreton,

Le Tronguay

Date de convocation : Les Hogues Mme Bachelet,

Le: 28 juin 2024 Letteguives

> Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin

Lorleau Lyons-la-Forêt

Ménesqueville M. Cahagne,

Délibération affichée Perriers/Andelle Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,

Perruel Le:

> Pont Saint Pierre Mme Lavigne, M. Hebert

Radepont M. Minier Renneville M. Vieillard G,

Romilly/Andelle Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,

M. Béharel. Rosay-sur-Lieure Touffreville Mme Malhaire,

Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,

Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs: M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziélinski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien , M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Patrimoine et grands projets : Avenant au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de structures petite enfance situées à Perriers-sur-Andelle : autorisation de signature de l'avenant n°1 – lot 6 – Cloisons – Doublage – Plafonds – Menuiseries Intéieures

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°222/2023 portant autorisation de signature du marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la structure petite enfance située à Perriers-sur-Andelle ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 24 juin 2024 ;

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions d'exécution des prestations confiées à l'entreprise SARL TPCI au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

ID: 027-200070142-20240704-107_2024-DE

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le



Levrault

Montant initial du marché : 100 574,30 HT

Montant de l'avenant : 400 € HT

Nouveau montant du marché : 100 974,30 €HT

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°6 – Cloisons, doublage, plafonds et menuiseries intérieures concernant le marché de travaux de réhabilitation et d'extension de structures petites enfance situées à Perriers-sur-Andelle.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Rue Martin Liesse 27380 CHARLEVA

LYONBANHUGROMET

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra ellemême être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.